

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 25 août 2020

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence du vice-président Gilbert Tyuienon, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 25 août, a arrêté un projet de délibération du Congrès ; adopté une délibération du gouvernement ; adopté 12 arrêtés et examiné 16 dossiers d'étrangers. Il a également émis deux avis.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative à l'heure légale en Nouvelle-Calédonie.

> *Voir communiqué détaillé « Changement d'heure ».*

Délibérations du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour une affaire).

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé un report d'un mois du délai légal de dénomination des investisseurs du programme d'investissement de la SARL GONDWANA PUEN, agréée au régime d'aide fiscale à l'investissement le 2 juin 2020. Ce programme consiste en la construction d'un établissement hôtelier de catégorie trois étoiles comprenant quarante unités d'hébergement sur l'îlot Puen à Boulouparis.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'exploitation de trois centrales photovoltaïques sur la Grande Terre (4^e période d'instruction) : la centrale photovoltaïque de Tiabet de 4 000 kWc située à Poum, la centrale photovoltaïque Koumac Power de 4 000 kWc et la centrale photovoltaïque PV Ciu de 3 362 kWc à Canala.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les critères d'évaluation des dossiers complets de projets photovoltaïques de 1^{ère} catégorie situés sur la Grande Terre déposés pour les 6^e et 7^e périodes d'instruction.

> *Voir communiqué détaillé « PPI nouvel objectif ».*

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2016-1931/GNC du 13 septembre 2016 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production électrique de la Nouvelle-Calédonie sur la période 2016 à 2030.

> *Voir communiqué détaillé « PPI nouvel objectif ».*

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la SARL LES BARBADINES au bénéfice du régime d'aide fiscale à l'investissement. Le projet consiste à la réalisation de l'extension d'une maison de retraite pour personnes âgées, dépendantes ou non, composée de 6 lits supplémentaires (dont 1 lit d'accueil temporaire) sur la commune de La Foa.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Fabien Berteloot en qualité de chef du service de l'affectation, de l'information, de l'orientation et de la scolarité à la direction générale des enseignements – vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la carte des formations des établissements d'enseignement du second degré publics et privés à la rentrée scolaire 2021. L'année 2020 confirme la tendance à la baisse des effectifs avec la diminution la plus importante constatée dans le second degré depuis 2012. La baisse touche davantage le privé que le public, notamment dans la voie professionnelle. Des fermetures de certaines spécialités devront être opérées à la rentrée 2021.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé, pour la rentrée scolaire 2021, l'ouverture de la 1^{ère} année du brevet de technicien supérieur (BTS) « management commercial et opérationnel » (régularisation) au lycée Blaise-Pascal de Nouméa.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 du budget 2020 de la caisse locale de retraites (CLR), arrêtée pour la section de fonctionnement à la somme de 0 franc et pour la section d'investissement à -17 900 000 francs en recettes et à 20 500 000 francs en dépenses. Le budget 2020 modifié de la Caisse locale de retraites est arrêté à 31 204 589 303 francs, répartis pour la section de fonctionnement à 24 438 014 559 francs en recettes et en dépenses, et pour la section d'investissement à 6 766 574 744 francs en recettes et 22 200 000 francs en dépenses. La section d'investissement est votée en suréquilibre à la somme de 6 744 374 744 francs.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé deux parcours individualisés de formation professionnelle continue.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé une substance active et homologué un produit phytopharmaceutique à usage agricole (PPUA - Sporgon).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé une substance active et homologué un produit phytopharmaceutique à usage agricole par équivalence (PPUA - Lentagran).

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 2 avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et 7 avis favorables sur des demandes de carte de séjour temporaire. Il a accordé 7 autorisations de travail, dont 2 concernent les projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sans observation sur un projet de décision fixant le nombre et la durée des émissions de la campagne audiovisuelle officielle en vue de la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur le projet de décision modifiant la décision n° 2010-25 du 7 janvier 2010 modifiée attribuant à la société nationale de programme France Télévisions une ressource radioélectrique pour la diffusion par voie hertzienne terrestre en mode numérique des services de télévision dénommés France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô, Franceinfo et Nouvelle-Calédonie La 1ère en Nouvelle-Calédonie et modifiant la décision n° 2010-751 du 5 octobre 2010 modifiée relative à la numérotation de services de télévision autorisés à diffuser par voie hertzienne terrestre en mode numérique dans les collectivités régies).

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.